

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/02/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation
27/01/2020

Date d'affichage
31/01/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

10/02/2020

et publication du :

10/02/2020

L'an deux mille vingt, le quatre février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

M. BARBOT François, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Jocelyne, Mme ISIDORE Annabelle, M. JOPPART Eric, M. MATHIEU Jean-Claude, M. ROGIER Jean-Paul

Procurations :

Mme DIDIER Françoise donne pouvoir à M. BORIE Jean-François, M. MERCA Gil donne pouvoir à M. ROGIER Jean-Paul

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusés :

M. BURNICHON Gérard, Mme DIDIER Françoise, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis

A été nommé comme secrétaire de séance : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL07_04022020

Objet : Demande de subvention "Pass Territoires" pour les travaux de réhabilitation en salles communales du rez de chaussée de l'ancien Presbytère et l'aménagement des espaces publics attenants

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet des travaux de réhabilitation en salles communales du rez de chaussée de l'ancien Presbytère et l'aménagement des espaces publics attenants, structurant le coeur de village.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de rénovation d'un bâtiment ancien, mettant l'accent :

- sur l'accessibilité d'une part en créant, au rez de chaussée de l'ancien presbytère, une salle des mariages, une bibliothèque et une salle d'exposition accessible à tous les usagers ;
- et d'autre part en aménageant les espaces publics attenants de façon à articuler et structurer le projet autour de la Mairie, créant un ensemble coeur de village avec la création d'un parvis et l'aménagement du jardin attenant au presbytère (création d'un théâtre de verdure), en respectant le bâtiment dans les choix des matériaux (pierre calcaire, menuiseries bois, chaux...)

Par ailleurs, la commune souhaite changer le chauffage à énergie fossile par une chaudière à bois granulés, dans un souci de respect de l'environnement et en utilisant des énergies renouvelables.

Le Maire souligne que la Communauté de Communes PAYS DES VANS EN CEVENNES, dont fait partie la Commune de BEAULIEU, est co-signataire des Contrats de Transition Ecologique.

Il présente l'Avant Projet Sommaire et le coût prévisionnel APD, réalisé par les Cabinets Atelier La Ligne Architecture, Atelier L. Paysage, Rhon'éco et B.E.O.D, s'élevant à **311 000 € H.T.**

Pour mener à bien ce projet, il propose de déposer auprès du Département une demande de subvention la plus importante possible, dans le cadre du dispositif "Pass Territoires".

2020/012



Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de réaliser les travaux de réhabilitation en salles communales du rez de chaussée de l'ancien Presbytère et l'aménagement des espaces publics attenants, pour un coût prévisionnel de 311 000 € H.T. ;

S'ENGAGE à voter les sommes nécessaires à cette réalisation ;

ARRETE les modalités de financement suivantes : Subventions, fonds propres et emprunt ;

AUTORISE le Maire à déposer auprès du Département un dossier de demande de subvention, dans le cadre du dispositif "Pass Territoires" et à signer tout document s'y rapportant, d'un taux de 30 % du montant total H.T.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BEAULIEU
Le Maire,
JF BORIE,



[Handwritten signature]